

CONGRÈS DES JEUNES DE TOUTE L'AFRIQUE (CJTA) 2025 - CODE DE CONDUITE

1. OBJECTIFS

1. Prévenir les préjugés et les comportements répréhensibles au sein du CJTA.
2. Favoriser la responsabilité et faciliter la mise en place de mécanismes équitables pour le dépôt et le règlement des plaintes.
3. Assurer la sécurité et le confort de tous.

2. DOMAINES D'APPLICATION

Ce code de conduite s'applique à tous les participants au congrès pendant toute la période du congrès, y compris pendant les déplacements, les interactions virtuelles et les échanges sur les réseaux sociaux.

3. FONDEMENTS BIBLIQUES

- Tous les êtres humains sont créés à l'image de Dieu (Genèse 1 :26-27)
- La diversité est un don (Galates 3 :28)
- La coexistence pacifique et le respect mutuel sont essentiels (Romains 12 :18)
- La vérité et la justice sont des marques de piété (Michée 6 :8)
- Prendre soin de la création est un impératif moral (Genèse 2:15)

4. OBLIGATIONS MORALES DES PARTICIPANTS

Tous les participants doivent :

1. Reconnaître qu'en participant au congrès, ils consentent à ce que leurs photos, vidéos et autres supports publicitaires soient capturés et utilisés par la CETA, les participants au congrès et les partenaires pour communiquer sur le congrès.
2. Signer une déclaration affirmant leur engagement à respecter le présent code de conduite.
3. Signer le formulaire de consentement des médias.
4. Être vigilant quant à sa sécurité, celle des autres et de vos effets personnels.
5. Signalez tout comportement suspect à l'équipe pastorale du CJTA.
6. Participez activement à tous les aspects du congrès.
7. Respectez l'esprit de respect mutuel, d'inclusion et d'intégrité.
8. Respectez à tout moment les limites personnelles, culturelles, spirituelles et physiques.
9. Utilisez à tout moment un langage approprié et respectueux.
10. Évitez toute forme de mauvaise conduite, y compris, le harcèlement sexuel, les agressions, la discrimination, l'intimidation et la toxicomanie et bien d'autres.
11. Utilisez la technologie et les médias sociaux de manière responsable, en vous abstenant de partager des propos diffamatoires ou contenu inapproprié.



CONGRÈS DES JEUNES DE TOUTE L'AFRIQUE (CJTA) 2025 - CODE DE

12. Respectez toutes les règles, réglementations et politiques du site et des centres d'hébergement.
13. Portez votre badge d'identification de manière visible pendant toute la durée du congrès et respectez le programme du congrès.
14. Les interactions numériques doivent respecter la vie privée et promouvoir la sensibilisation à la cybersécurité.
15. En cas d'urgence médicale, prévenez l'équipe médicale du CJTA.

5. POLITIQUE DE TOLERANCE ZERO

La CETA applique une politique de tolérance zéro pour les infractions suivantes, qui entraînent des conséquences immédiates

- Exploitation et abus sexuels.
- Harcèlement sous toutes ses formes (physique, émotionnel, numérique)
- Actes de violences ou menaces de violences ...
- Corruption, pots-de-vin ou malversations financières
- Cyberharcèlement, partage non autorisé de données ou exploitation numérique.

Toute violation de ces normes entraînera des mesures disciplinaires, y compris l'expulsion immédiate du Congrès, et éventuellement des poursuites judiciaires en fonction de la gravité de la violation, conformément aux dispositions de la Constitution et des lois de la République du Kenya. Les violations de l'éthique environnementale et le manque de respect envers les autorités et les communautés locales feront l'objet d'un examen et de mesures correctives.

6. MECANISME DE RECLAMATIONS

6.1. Comment déposer une plainte?

Les plaintes peuvent être soumises à La CETA par les moyens suivants :

- En personne à tout membre de l'équipe pastorale (disponible 24 heures sur 24 pendant toute la durée du congrès).
- Par courriel à l'équipe pastorale du CJTA à l'adresse suivante : aaycpastoralcare@aacc-ceta.org

6.2. Que faut-il inclure dans la plainte ?

1. Nom du plaignant (facultatif pour préserver l'anonymat).
2. Description de l'incident : ce qui s'est passé, quand, où et qui était impliqué.
3. Noms des témoins (le cas échéant).
4. Réponse souhaitée ou aide demandée.



CONGRÈS DES JEUNES DE TOUTE L'AFRIQUE (CJTA) 2025 - CODE DE

6.3. Procédure de Réponse

1. La plainte est d'abord reçue et documentée de manière confidentielle par l'équipe pastorale.
2. Un triage initial et une évaluation des risques sont effectués.
3. Des entretiens confidentiels avec les parties concernées sont menés, si nécessaire.
4. Détermination de la réponse appropriée ou de la mesure disciplinaire.
5. La réponse appropriée ou la mesure disciplinaire déterminée est mise en œuvre, y compris la fourniture d'un accompagnement pastoral aux parties concernées.

REMARQUE

Toutes les plaintes seront traitées dans la plus stricte confidentialité. Les données seront stockées de manière sécurisée et leur accès sera limité au personnel autorisé. Chaque étape du processus de plainte suivra des délais clairement définis afin de garantir la transparence et la responsabilité.

Les sanctions suivantes peuvent s'appliquer, en fonction de la nature et de la gravité de la faute :

- Avertissement verbal ou écrit.
- Restriction ou exclusion de certaines sessions ou activités spécifiques.
- Expulsion immédiate du congrès, sans possibilité de participer à l'avenir à aucune des activités ou programmes de la CETA.
- Renvoi juridique pour les cas impliquant des abus, des violences ou des comportements criminels.

7. SUPERVISION PAR L'ÉQUIPE DE SOUTIEN PASTORAL DU CJTA

L'équipe de soutien pastoral doit :

- Superviser l'application du code de conduite et des mesures disciplinaires.
- Recevoir et examiner les recours déposés à la suite de décisions.
- Garantir la transparence et l'équité de tous les processus.
- Fournir une évaluation post-congrès et des recommandations pour les événements futurs.

8. PROTECTION DES PARTICIPANTS VULNERABLES

Tous les participants ayant des besoins particuliers, tels que les jeunes présentant des handicaps, bénéficieront d'une protection renforcée.

Contactez l'équipe pastorale : aaycpastoralcare@aacc-ceta.org

